

N/REF : 4/06/2024 11H33 C:264011 I:33941

V/Appel du Mardi 04/06/2024 a 11H33

IMMEUBLE : LA CHARTREUSE
2/4/6/8 RUE DE LA GRANGE
38240 MEYLAN

MADAME GAUDILLOT

6 RUE DE LA GRANGE
38240 MEYLAN

Fontaine, le 04 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 6 GRANGES MME SELLIER AUXILIAIRE DE VIE - MME GAUDILLOT
06 33 23 81 59 3EME ETAGE
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE DE L'EVIER - REFOULEMENT DANS LE SIPHON
DE MACHINE A LAVER
Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 04/06/2024 A 13H45:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME GAUDILLOT AU 3EME ETAGE
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE L'EVIER
CONTROLE BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
0,75	H. Personnel + RIDGID K50	1	117,97	88,47
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,46	39,46

FACTURE N° 4060020

TOTAL H.T.	127,93
T.V.A. a 20,00%	25,58
TOTAL T.T.C.En EURO	153,51

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN